

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/III-06

**LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON**

Les opérations « Al Canton » sont destinées à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin et Montaigu de Quercy. Deux opérations ont été lancées sur les cantons de Bourg de Visa et Lauzerte avec restitutions des ouvrages prévues fin 2006.

Pour l'édition et la vente des ouvrages, la recherche d'une association locale est privilégiée.

Le syndicat d'initiative intercommunal de Bourg de Visa accepte d'assurer l'édition et la vente de l'ouvrage de Bourg de Visa, et l'office de tourisme de Lauzerte celles de Lauzerte.

Comme pour l'édition des précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € et achèterait au bout de trois ans les invendus.

Les Associations s'engageraient à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à des actions en faveur de la culture occitane, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € à chacune de ces associations et de ratifier le crédit correspondant, **15 000 €**, Article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 7 500 € à chacune des associations suivantes pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al Canton » ;
 - Syndicat d'initiative intercommunal de Bourg-de-Visa pour l'édition et la vente de l'ouvrage de Bourg-de-Visa ;
 - Office de tourisme de Lauzerte pour celles de Lauzerte ;
- Précise que le Conseil Général achètera au bout de trois ans les invendus et que les Associations susvisées s'engageront à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à des actions en faveur de la culture occitane, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;
- Ratifie l'inscription des crédits de paiement correspondants à l'article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,